



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

recherche

Question écrite n° 91075

### Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur le développement des techniques permettant de modifier le génome humain. Les progrès rapides de la génétique ouvrent la voie à la création de bébés sur mesure. Grâce à une nouvelle technique d'ingénierie du génome, appelée « CRISPR/Cas9 », il est aujourd'hui possible d'insérer, retirer ou corriger l'ADN d'une cellule. Il s'agit d'une manipulation génétique simple et peu coûteuse, réalisable sur tous types de cellules. Récemment, une scientifique britannique a demandé le droit de modifier génétiquement des embryons humains issus de fécondations *in vitro* (FIV) dans le cadre d'un projet de recherche, et une équipe chinoise a déjà publié en mars 2015 sur des expériences réalisées sur des embryons humains non viables. Bien que ces techniques ne soient pas encore parfaitement opérationnelles, elles progressent de manière vertigineuse et laissent entrevoir la possibilité de créer dans l'avenir des enfants génétiquement modifiés, avec de réels risques de dérives eugéniques et scientistes. Ces modifications héréditaires seraient de plus transmises aux générations futures. Ces techniques posent donc des questions éthiques qui doivent être anticipées, explorées et débattues rapidement. En mars 2015, des scientifiques américains avaient appelé à un moratoire international, rejoint en cela le 5 octobre 2015 par l'UNESCO, alerté par le risque de mettre en péril la dignité inhérente et donc égale de tous les êtres humains et de faire renaître l'eugénisme. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser l'état d'avancement de ces techniques en France et les dispositions qu'elle entend prendre pour répondre à ces enjeux éthiques.

### Données clés

**Auteur :** [M. Christian Estrosi](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (5<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 91075

**Rubrique :** Bioéthique

**Ministère interrogé :** Affaires sociales, santé et droits des femmes

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [17 novembre 2015](#), page 8270

**Question retirée le :** 5 avril 2016 (Fin de mandat)